

# POINT COM magazine

Regards croisés sur l'actualité  
de la Communauté de Communes du Bas-Chablais

## Plan local d'urbanisme intercommunal: dessinons ensemble le Bas-Chablais de demain



DOSSIER URBANISME P. 6 > 9



◀ DÉPLACEMENTS  
Sciez et Douvaine :  
la recherche de  
solutions globales  
p. 11



◀ TOURISME  
Un patrimoine et des  
activités à valoriser  
p. 13

INSTITUTIONS  
La Communauté  
d'Agglomération  
créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017  
p. 14 ▶



# Retour sur nos temps forts

## CITOYENNETÉ

**25 juin - Le Conseil Municipal des Jeunes de Douvaine** est allé à la rencontre des responsables de la communauté de communes au Domaine de Thénières à Ballaison. Un échange a permis aux jeunes, très attentifs, de mieux connaître et comprendre les enjeux et le fonctionnement d'un établissement public de coopération intercommunale. Le rendez-vous s'est terminé par une visite des locaux dans le Château. Une expérience fructueuse que la communauté de communes propose de reconduire avec d'autres conseils des jeunes.



## GEPARK

**13-15 août** - Une délégation UNESCO était en visite dans le Chablais avec pour objectif de confirmer la labellisation du territoire en tant que « **Géoparc mondial UNESCO** ». Les experts venant d'Italie et de Roumanie ont notamment fait halte dans le Bas-Chablais au Musée de la Préhistoire de Sciez et au Jardin des Cinq Sens à Yvoire.



## INFORMATION

**26 août** - Le conseil communautaire a acté la parution du **rapport d'activité 2015** de la Communauté de communes du Bas-Chablais. Le document dresse le bilan détaillé et chiffré des actions réalisées tout au long de l'année, et fait état de l'avancée des principaux projets.

À consulter sur le site [www.cc-baschablais.com](http://www.cc-baschablais.com).

## ÉVÈNEMENT

**1er octobre** - Le site d'Artangy à Douvaine accueillait un double événement : la pose de la première pierre du chantier de la **nouvelle déchetterie intercommunale**, et l'inauguration des travaux de **restructuration de la station d'épuration**. Deux projets qui soulignent l'engagement constant de l'intercommunalité pour la protection de l'environnement.



Retrouvez toute l'info détaillée de la rubrique "Arrêt sur images" sur le site internet

[www.cc-baschablais.com](http://www.cc-baschablais.com)

**4** **actu****6** **dossier**

PLUi : dessinons ensemble le Bas-Chablais de demain

**10** **services**

Vos déchets verts restent à la maison !

**11** **projet**Circulation à Sciez et Douvaine :  
la recherche de solutions globales**12** **économie**

Des bureaux-relais à Douvaine

**13** **vue d'ici**

Tourisme : le Bas-Chablais se dévoile !

**14** **d'en haut**Dernière ligne droite vers la Communauté  
d'agglomération**15** **infos pratiques****POINT  
COM** magazine**N°18**  
OCTOBRE 2016Regards croisés sur l'actualité  
de la Communauté de Communes du Bas-ChablaisCommunauté de communes du Bas-Chablais - Tél. 04 50 94 27 27  
communication@cc-baschablais.com**Directeur de la publication** : Jean NEURY  
**Rédaction** : Caroline JACQUIER**Crédits photos** : Pierre Thiriet, Paul Pastor, Yvan Tisseyre, Ixalp Drônes, SYMASOL,  
Communauté de communes du Bas-Chablais.**Conception graphique** : pamplemousse.com**Impression** : Imprimerie Mordacq - 20 000 exemplaires**ISSN** : 1779-5346

Ce document a été imprimé sur du papier PEFC chez un imprimeur disposant de la chaîne de contrôle PEFC / 10-31-2168.



**E**n cette période de vendanges et de chutes des feuilles des arbres, nous voici arrivés à la publication de notre dernier magazine communautaire Point Com. En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de communes du Bas-Chablais sera dans la Communauté d'agglomération, regroupant les Communautés de communes du

Bas-Chablais, des Collines du Léman et la Ville de Thonon. Ce mariage à trois nécessite beaucoup de concertation entre les partenaires, avec des historiques différents et des enjeux n'ayant pas les mêmes priorités. Néanmoins, la nouvelle intercommunalité qui se construit exige une forte volonté de dépasser les intérêts locaux pour aller vers une structure au service de ses 85 000 habitants.

Je tiens à remercier les délégués communautaires qui œuvrent avec courage et optimisme pour réussir la création de cette nouvelle agglomération. Merci aussi aux techniciens qui préparent cette évolution dans un cadre administratif et réglementaire peu souple.

En parallèle, les élus de la communauté de communes poursuivent l'élaboration du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) qui va d'une part survivre à la CCBC, et d'autre part concrétiser un projet de territoire ambitieux, notamment pour le développement de la mobilité et de l'économie, et la maîtrise de la croissance.

Enfin je veux avec sincérité et simplicité remercier tous les élus et agents, anciens et actuels, qui ont permis à cette collectivité d'être reconnue, performante et avec une situation financière très saine.

Nous fêtons, en fin d'année 2016, 50 ans d'intercommunalité, qui montrent que nous savons vivre ensemble et travailler en synergie avec les communes de notre territoire.

Nous ne pouvons que souhaiter le même destin à la nouvelle communauté d'agglomération.

Jean Neury  
Président

# Améliorez vos pratiques "naturelles" au jardin !



La commune d'Excenevex accueillait le 15 octobre dernier une première édition des «Ateliers au jardin». Réutilisation des semences, des déchets verts, jardinage sans pesticide, économies d'eau... : à travers des ateliers, des visites, des animations, les participants ont pu échanger avec des professionnels et experts du jardinage durable. Une après-midi similaire sera organisée à Bons-en-Chablais le 26 novembre.

Ces manifestations sont ouvertes à tous les jardiniers : jeunes, adultes, expérimentés, novices... Elles s'inscrivent dans la démarche «Jardins Verts du Bas-Chablais». Le projet est mené par l'association Art Terre, en partenariat

avec la Communauté de communes du Bas-Chablais et le SYMASOL (syndicat mixte des affluents du sud-ouest lémanique), avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il vise la protection de la ressource en eau et de la biodiversité, et la réduction de la production de déchets organiques.

▼ En août dernier, les membres du réseau se sont retrouvés pour visiter une journée durant leurs jardins respectifs, et échanger sur les bonnes pratiques.



Credit photo: Art Terre

## Un réseau «Jardins Verts du Bas-Chablais»

Depuis cet été, une quinzaine de particuliers participent sur le Bas-Chablais au réseau «Jardins Verts». Des ateliers et rencontres leur sont proposés pour amorcer ou perfectionner leurs pratiques naturelles, et ensuite les partager avec leur entourage. C'est l'association Art Terre qui les accompagne et les forme une année durant.

**Participez librement aux «Ateliers au Jardin»**

le 26 novembre à Bons-en-Chablais de 14h à 18h.

**Infos : Art Terre**

04 50 73 09 20  
06 83 84 41 78

## déchets

# Sciez accueille de nouveaux points déchets



▲ Les conteneurs dédiés au tri sélectif sont utilisables dès leur installation, pour le dépôt des emballages recyclables, du verre et du papier; ceux permettant le dépôt des ordures ménagères seront mis en service début 2017, lorsque la commune aura été équipée en totalité.

À partir de début 2017, les habitants de Sciez déposeront leurs ordures ménagères dans de nouveaux conteneurs, libres d'accès. Il ne leur sera plus nécessaire

de penser à présenter leur sac poubelle ou leur bac devant leur domicile les lundis et jeudis. Ils pourront se rendre aux points déchets à toute heure du jour, et en profiter par la même occasion pour déposer le tri sélectif : la majeure partie des 21 points déchets en cours d'aménagement étant équipés à la fois de conteneurs pour les ordures ménagères mais aussi pour les emballages recyclables, le verre et le papier. L'objectif premier est d'encourager le

tri sélectif, et de réduire le poids de sa poubelle !

Les emplacements ont été définis en partenariat étroit avec la commune afin de répondre aux attentes suivantes : stationnement facilité, passages réguliers pour les automobilistes (chemins des équipements publics: déchetteries, écoles...), faibles nuisances pour le voisinage.

Lorsque les nouveaux conteneurs entreront en service dès début 2017, la collecte en porte à porte ne sera alors plus assurée. Les habitants seront informés via leur boîte à lettres ou encore lors de visites à domicile d'un ambassadeur du tri. Le système sera ensuite progressivement élargi aux communes de Chens-sur-Léman et de Douvaine.

### Réunion publique

*Le nouveau système de collecte des ordures ménagères sera présenté lors d'une réunion publique au CAS (centre d'animation culturel et sportif) à Sciez.*

**le jeudi 10 novembre à 20h**

## santé

# ► Conserver l'offre de soins sur le territoire

La communauté de communes poursuit ses actions pour conserver et améliorer l'offre de soins de premier recours sur le Bas-Chablais. En parallèle au projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire multi-sites, elle étudie la mise à disposition d'un logement pour accueillir de jeunes médecins internes, en colocation, dans l'une des communes du territoire.

Les élus communautaires ont par ailleurs adopté le 25 août dernier une motion de soutien pour le maintien de deux groupements hospitaliers de territoire (GHT) sur la Haute-Savoie, l'un au nord et le second au sud. L'ARS (agence régionale de santé) Auvergne Rhône-Alpes propose en effet leur fusion dès 2017, susceptible de déséquilibrer l'offre de soins en faveur de la région annécienne. Les Hôpitaux du Léman, le CHAL et les Hôpitaux du Mont Blanc sont les principaux établissements du GHT Nord.

### Les groupements hospitaliers de territoires (GHT)

sont issus de la loi de modernisation de notre système de santé. Ils prévoient un nouveau mode de coopération entre les établissements publics de santé d'un territoire. Objectif : garantir à tous les patients un meilleur accès aux soins en renforçant la coopération entre hôpitaux publics autour d'un projet médical.

## assainissement

# ► Un nouveau chantier à Loisin

Un important chantier conduit par la communauté de communes va débuter prochainement dans le secteur des « Communes » sur Loisin, le long de la RD35 la reliant à Veigy-Foncenex. La pose de nouvelles canalisations dédiées à la collecte des eaux usées permettra le raccordement de 20 habitations. Un poste de refoulement sera créé chemin de la Golaz. Les travaux se prolongeront jusqu'à fin 2017. Ils nécessiteront à certains moments la mise en place d'une circulation alternée.

D'un coût estimé à 550 000 €, ce chantier bénéficiera d'une subvention du SMDEA (syndicat mixte départemental d'eau et d'assainissement) à hauteur de 164 000 €.



## Le réseau bas-chablaisien à l'étude

Depuis les années 70, la communauté de communes a développé sans relâche son réseau d'assainissement, qui atteint aujourd'hui 383 km de longueur, dans le souci constant de protéger les milieux et les eaux du lac Léman. Alors que 95% des habitations du Bas-Chablais sont désormais raccordées, il est nécessaire de réaliser un diagnostic exhaustif du fonctionnement des installations de collecte. L'étude devra ainsi recenser les besoins futurs en matière de maintenance et d'équipements nouveaux, la croissance démographique du territoire restant soutenue. Autre enjeu : s'adapter aux modifications climatiques et à l'imperméabilisation croissante des sols.

Cette étude de grande ampleur devrait être lancée d'ici à la fin de l'année, et durer deux années environ, pour un coût estimé à 525 000 € HT.

# URBANISME

## PLUi : dessinons ensemble le Bas-Chablais de demain



En mai 2016, la Communauté de Communes a engagé les premiers travaux pour élaborer le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal). Issu du projet de territoire, il dotera le Bas-Chablais d'une seule et même vision d'aménagement, par l'intermédiaire d'un unique document de planification à l'échelle de 17 communes. Il appréhendera l'ensemble des enjeux en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements, de cadre de vie, d'environnement, et de préservation des espaces agricoles...

Le diagnostic établi durant l'été va être présenté à la population en novembre, lors de réunions publiques, et les échanges se poursuivront lors d'ateliers participatifs qui se dérouleront début décembre. Il devrait permettre de débattre d'un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) avant la fin de l'année. Celui-ci dessinera le projet politique et les grands contours de l'aménagement et du développement du territoire de demain.

## Les chiffres-clés

**17** le nombre des communes du Bas-Chablais concernées par le projet.

**31 décembre 2019** échéance pour l'approbation du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal).

**470 000 € HT** l'enveloppe prévisionnelle dédiée au projet (il s'agit essentiellement de frais d'études : pilotage du projet, avocat spécialisé en droit de l'urbanisme, cartographie, environnement, annexes sanitaires, communication et concertation...).

À noter que le coût moyen de la révision d'un PLU pour une seule commune est de l'ordre de 80 000 €, soit potentiellement 1,36 millions d'euros à l'échelle des 17 communes du Bas-Chablais.



## Pour mieux comprendre

**Le PLUi est un document d'urbanisme** à l'échelle d'un groupement de communes. Il étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement, et le formalise dans des règles d'utilisation du sol. Le PLUi doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement, avec les spécificités du territoire.

La procédure d'élaboration d'un PLUi est semblable à celle d'un PLU, si ce n'est qu'elle est portée à l'échelle d'une intercommunalité. Les communes restent toutefois étroitement associées.

### QUE CONTIENT-IL ?

- **Le rapport de présentation** : ce document comprend, entre autres, un diagnostic, une analyse de l'état initial de l'environnement, de la consommation d'espaces naturels et agricoles, l'explication des choix retenus et des orientations du projet.
- **Un projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** : il est porté par les élus. Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de leur préservation.
- **Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)** : elles traduisent le PADD par des orientations thématiques et / ou sectorielles, telles que l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements. Celles-ci sont opposables aux autorisations d'urbanisme dans un esprit de compatibilité. Elles porteront sur des secteurs précis selon les enjeux et objectifs déterminés par les élus.
- **Le règlement** : le règlement est constitué des règles écrites et documents cartographiques qui fixent les règles générales d'utilisation des sols : quoi ? comment ? combien ? Lorsque le PLUi sera approuvé, un seul règlement, fin et adapté, couvrira l'ensemble des 17 communes du territoire.

▲ Espaces agricoles, zones d'activités économiques, transports, habitat, équipements sportifs : le meilleur équilibre doit être trouvé.



► Plusieurs communes du Bas-Chablais sont soumises aux dispositions de la loi Littoral.



## Une articulation recherchée et pertinente avec la procédure en cours de révision du SCOT

Le calendrier d'élaboration du PLUi suit globalement la révision du SCOT du Chablais (schéma de cohérence territoriale) - le document d'urbanisme supérieur qui s'applique aux 62 communes du Chablais. La délibération de prescription de la révision du SCOT a été adoptée le 5 novembre 2015, et a fait l'objet d'une co-construction avec les collectivités membres du SIAC (syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais), dans laquelle la communauté de communes a pris toute sa place. Le PADD devrait être débattu d'ici au 31 décembre 2016, la volonté étant d'approuver le SCOT révisé fin 2018.

La concomitance de la mise en chantier du SCOT et du PLUi a pour intérêt fort que le travail sur le PLUi, partant du projet de territoire du Bas-Chablais, permet d'alimenter le SCOT et inversement, et la mise en cohérence des deux outils.

### DES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES FORTES

Le PLUi doit s'inscrire dans le respect de différentes lois, règlements et documents prescriptifs qui encadrent son élaboration :

- **Code de l'urbanisme**
- **Lois Grenelle I et II**
- **Lois Littoral et Montagne**
- **SRADDET** (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires)
- **SCOT du Chablais** (schéma de cohérence territoriale)
- **PLH du Bas-Chablais** (programme local de l'habitat)

## Le calendrier d'élaboration du PLUi

### LE TRAVAIL RÉALISÉ...

#### JUILLET 2015

Modification des statuts de la communauté de communes afin d'y intégrer une compétence nouvelle : « *l'Élaboration, approbation, suivi, modification et révision des documents d'urbanisme (PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu, cartes communales) portant sur l'ensemble du territoire.* ».

#### AUTOMNE 2015

Rencontres avec les communes pour préparer le travail de diagnostic et l'appel d'offres.

#### 17 DÉCEMBRE 2015

Délibération du conseil communautaire sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation.

#### DE MAI À OCTOBRE 2016

Réalisation du diagnostic du territoire, en appui avec les communes : statistiques, forces et faiblesses, enjeux majeurs... Les thèmes traités sont larges : « *Vivre en Bas-Chablais* », « *Se ressourcer en Bas-Chablais* », « *Travailler et innover en Bas-Chablais* ».

#### SEPTEMBRE 2016

Communication et présentation par l'État à la Communauté de communes du « *porter à connaissance* » (PAC). Ce document contient un certain nombre d'informations, d'orientations, et est illustré par une note d'enjeux contextualisant certaines attentes... Il rappelle aussi de manière très détaillée la réglementation qui encadre le projet : code de l'urbanisme au premier chef, législation sur l'eau, le paysage, l'accessibilité... Il recense enfin les données et études techniques relatives à la prévention des risques et à la protection de l'environnement (risques naturels, zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique...).

### ... ET LES PROCHAINES ÉCHÉANCES

#### AUTOMNE 2016

échanges avec les élus, les communes, la population, puis synthèse et rédaction du PADD (projet d'aménagement et de développement durables), présentation aux personnes publiques associées (État, Région, Département, chambres consulaires, syndicats, SIAC...).

#### DÉCEMBRE 2016

Débat du conseil communautaire sur les orientations générales du PADD (projet d'aménagement et de développement durables).

#### 31 DÉCEMBRE 2019

Échéance réglementaire pour l'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal.



## Les impacts sur les documents d'urbanisme communaux : POS et PLU

Depuis l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2015 la communauté de communes est compétente en matière d'urbanisme. Les travaux de planification relèvent donc de ses services : depuis novembre 2015, elle suit ou a suivi 22 procédures de modification ou encore de révisions de PLU. Le pilotage administratif, technique et juridique est désormais assuré par l'intercommunalité, qui porte aussi financièrement les opérations (278 000 € engagés jusqu'à présent). La commune reste maître du calendrier, et toutes les décisions sont prises avec elles. Le document est ainsi co-construit entre la commune et la communauté de communes.

***Tant que le PLUi n'est pas opposable, c'est-à-dire approuvé, publié et transmis en préfecture, les documents municipaux existants (carte communale, POS ou PLU) continuent de s'appliquer.***

## Le travail collaboratif et la concertation

Pour la première fois, les élus municipaux et communautaires travaillent de concert sur un document d'urbanisme dont les règles d'utilisation des droits des sols seront recensées dans un règlement commun aux 17 communes. Les élus se constituent en groupes de communes voisines pour faire émerger des constats et partager des enjeux communs à l'échelle de bassins de vie : Voirons, communes littorales, Presqu'île...

La conduite du projet nécessite une interaction forte avec les communes, à toutes les étapes du projet, car ce sont elles qui sont en prise avec les besoins et les réalités locales. Les commissions communales PLUi ont elles aussi été sollicitées pour contribuer à la réalisation du diagnostic, en s'appuyant principalement sur des outils cartographiques et pédagogiques.

▼ Les élus municipaux et communautaires se réunissent régulièrement autour de l'avancée du projet.



### Élus : les instances de travail

- Conseils municipaux et communautaire
- Comité de pilotage (le Président de la CCBC et 2 élus par commune)
- Commissions communales PLUi
- Ateliers thématiques
- Conférences des maires

### Habitants : pour vous exprimer sur le projet

- Registres de concertation en mairie
- Réunions publiques
- Ateliers participatifs...

### Participez aux réunions publiques

Les habitants sont invités à prendre connaissance du diagnostic du territoire réalisé lors de deux réunions publiques (participation libre à l'une ou l'autre) :

- **Lundi 21 novembre à 20h** à la salle des fêtes de Margencel
- **Mardi 22 novembre à 20h** à l'Espace Ôtrement à Chens-sur-Léman

Des ateliers participatifs seront également proposés début décembre 2016.

# Des places bientôt réservées

D'ici à la fin de l'année, le stationnement des personnes covoiturant va être facilité sur le territoire grâce à la création d'aires dédiées. Les usagers pourront ainsi se retrouver et laisser leur véhicule en toute sécurité. Les places seront aménagées sur des emplacements existant déjà le plus souvent. Les travaux visant à signaler et identifier ces places ont débuté mi-septembre. La plupart des communes du Bas-Chablais ont mis à disposition une aire, le plus souvent dans des parkings publics (hormis celui du supermarché Leclerc à Sciez, qui constitue une propriété privée). Chaque site offrira entre 2 et 10 places de stationnement,

accessibles gratuitement. Au total, ce sont plus de 60 places qui seront dédiées au covoiturage sur le Bas-Chablais.



Consultez les sites de covoiturage locaux : [www.covoiturage-leman.org](http://www.covoiturage-leman.org) et [www.covoiturage.cg74.fr](http://www.covoiturage.cg74.fr) la carte des aires de covoiturage prochainement sur le site : [www.cc-baschablais.com](http://www.cc-baschablais.com)

## transports

# Allez jusqu'à Hermance grâce au TADispo !

La Communauté de communes vous propose de monter à bord du TADispo, transport collectif de 9 places, qui vous conduira à l'arrêt de la ligne E des transports publics genevois (TPG) à Hermance. Ce service spécifique, qui fonctionne du lundi au vendredi de 7h à 20h, est disponible au départ et à l'arrivée des communes d'Excenevex, Yvoire, Nernier, Messery ou Chens-sur-Léman.

Pour vous inscrire au service (au 1<sup>er</sup> transport uniquement), et réserver votre (vos) trajet(s), appelez le **0810 00 88 39** ou le **04 50 74 49 96**

Tarifs : 3 € ticket à l'unité - 20 € le carnet de 10.

Pour vous inscrire Appelez le **0810 00 88 39** ou le **04 50 74 49 96**



▲ La desserte d'Hermance est exceptionnellement assurée entre 7h et 20h. Elle permet aux usagers de ne plus avoir le souci du stationnement !

## Jardin

# Vos déchets verts restent à la maison !

D'une saison à l'autre, le service de broyage à domicile des déchets verts reste très sollicité. Que ce soit à l'automne ou au printemps, ces saisons sont propices à tailler arbustes et haies, ce qui génère des volumes très encombrants à transporter en déchetterie. Ainsi, la communauté de communes vous offre une alternative plus simple, qui vous évite de vous déplacer et permet de transformer vos déchets verts en broyat. Vous pouvez le réutiliser dans votre jardin comme paillis par exemple.

Pour bénéficier du service, le volume de votre tas de branchages doit représenter au moins 2 m<sup>3</sup>, et le diamètre des déchets verts mesurer entre 1 et 10 cm maximum. Le service est gratuit

jusqu'à une heure d'intervention, ce qui correspond à un volume indicatif de 15 m<sup>3</sup>.

Inscrivez-vous dès à présent (fin de la campagne d'automne : 1<sup>er</sup> décembre 2016) !

Tél : **04 50 94 27 27** - service Prévention et gestion des déchets.



Pour bénéficier du service de broyage à domicile : Appelez le **04 50 94 27 27** service Prévention et gestion des déchets.

## ► Sciez et Douvaine la recherche de solutions globales

Conscients des difficultés de circulation rencontrées dans ces deux communes, les élus intercommunaux se mobilisent. Ils saisissent l'opportunité de l'élaboration en cours du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal). Celui-ci va permettre d'appréhender la situation de manière coordonnée et globale, à l'échelle du bassin de vie du Bas-Chablais. L'objectif est d'anticiper les futurs aménagements de voirie destinés à améliorer la qualité de vie.



La fréquentation de la RD 1005 est croissante : celle-ci est désormais empruntée chaque jour par près de 20000 véhicules, dont plus de 5% de poids lourds. Les difficultés se concentrent dans les traversées de Sciez et de Douvaine. Le quotidien des habitants y est perturbé par les nuisances sonores et visuelles, la pollution et l'insécurité engendrées par un trafic constant.

La Communauté de communes du Bas-Chablais se saisit de l'opportunité de l'élaboration du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) pour lancer des études de circulation sur les deux communes. Elle pourra ainsi garantir, à travers ce document d'urbanisme, la faisabilité des aménagements futurs à réaliser. Ceux-ci répondront à un certain nombre d'objectifs communs à Sciez et Douvaine : fluidifier la circulation de transit, faciliter l'accès aux commerces, développer le transport multimodal (vélos, transports en commun...), tout en sécurisant les déplacements doux.

### MIEUX RELIER SCIEZ À PERRIGNIER

Sur Sciez, l'étude a été lancée dès juin. Elle doit permettre à la commune de cibler des emplacements réservés pour réaliser les liaisons routières Nord-Sud entre la RD 1005 et la route de Perrignier (RD 1206), et anticiper les conséquences du futur échangeur qui mettra Bonnatrait à quelques minutes de la 2x2 voies Thonon-Machilly. Il s'agit aussi de prévoir les aménagements du second rond-point qui verra le jour au niveau du domaine du Guidou.

La problématique immédiate reste le report des pendulaires, le soir, sur des voies parallèles, étroites et sans trottoirs, traversant des bourgs centres (Filly, Prailles, Bonnatrait, Excuvilly...). Différents scénarios seront proposés pour les éviter : mise en sens unique de certains tronçons, création de zones 30... L'aménagement du carrefour entre la route de Choisy et la RD 1005 pourrait aussi être envisagé. Tout comme à Douvaine, le PLUi prévoira enfin les

espaces pour le passage du futur bus à haut niveau de service ou encore les voies réservées aux cyclistes ; il est notamment question de la réalisation d'une voie verte entre La Fattaz à Excenevex et le Port de Sciez, via le Domaine du Guidou, ou encore à terme d'une piste cyclable desservant le collège de Margencel.

Dernier projet structurant à l'étude dans la commune : la création d'une nouvelle voie entre le rond-point d'entrée Ouest et l'église, qui permettrait le raccordement direct avec la RD1 vers Chavannex.

### VERS UN NOUVEAU PLAN DE DÉPLACEMENTS À DOUVAINE

Dans cette commune, au-delà de la question récurrente de la circulation sur la RD 1005, se pose celle de l'accès aux nombreux commerces et services vers lesquels convergent des usagers en provenance de toutes les communes et zones d'emplois alentour. Pour répondre à cette double problématique, l'étude établira un plan global des déplacements dans Douvaine, et proposera un maillage entre les équipements scolaires et sportifs existants et à venir. Différentes pistes seront aussi proposées pour la création de contournements routiers, au nord ou au sud, plus éloignés du centre et des secteurs d'habitation, et dédiés à la circulation de transit. Les résultats de cette étude, qui vient d'être lancée, devraient être rendus au printemps 2017.

Fréquentation  
de la RD1005

**20 000**  
véhicules / jour

dont **5%**  
sont des poids lourds

### À moyen et long terme, d'autres solutions en perspective

Les deux études portées par la Communauté de communes tiennent compte de trois projets multimodaux majeurs, conduits à l'échelle du Grand Genève, qui devraient contribuer à fluidifier progressivement le trafic : le RER Léman Express (horizon 2019), le bus à haut niveau de service (horizon 2020) et la mise en 2x2 voies de la section Machilly-Thonon (horizon 2023). La création de la communauté d'agglomération en janvier prochain devrait permettre par ailleurs une meilleure articulation des projets en matière de transports entre Thonon-les-Bains, Douvaine, et la frontière suisse.



# Des bureaux-relais pour prendre son envol

À peine leur aménagement terminé, quatre des six bureaux-relais acquis par la Communauté de communes du Bas-Chablais au sein du bâtiment le Challenge à Douvaine ont trouvé preneur. Cette offre de locaux de petite taille, proposés à la location, était jusque-là inexistante dans le Bas-Chablais. Elle correspond aux besoins du marché : implantation de jeunes entreprises ou sociétés souhaitant tester le marché local.

Depuis la fin des travaux d'aménagement en juin dernier, la Communauté de communes a répondu favorablement aux demandes d'implantation de trois entreprises et d'une professionnelle de santé. Ces demandes correspondaient effectivement aux visées stratégiques de la structure. Tous ont investi depuis les nouveaux locaux, dont l'ensemble se répartit sur 237 m<sup>2</sup>. Un intérêt rapide qui a conforté la collectivité dans le choix de cet investissement. Celle-ci souhaitait lancer une offre « sur-mesure » pour les créateurs d'entreprise issus de la pépinière du Léman. Cela a été le cas du **bureau d'études « Vision Durable »**, spécialisé dans la **thermographie bâtiment, l'infiltrométrie et les audits énergétiques**.



▲ La société Vision Durable, dirigée par Jean-Pierre et Karine Favre, poursuit son parcours immobilier accompagné des collectivités, après trois années passées en pépinière à Perrignier.

## UNE IMPLANTATION RAPIDE ET FLEXIBLE



Ces locaux sont aussi une opportunité pour les entreprises souhaitant tester un marché local. C'est l'objectif de la société **OGP France** qui a fait son entrée début septembre. Celle-ci produit et

commercialise des machines de mesure 3D optique pour le contrôle dimensionnel de pièces fabriquées dans l'industrie : médical, horlogerie, cosmétique, automobile... « Une implantation à Douvaine constituait une réelle opportunité pour rayonner dans le Sud-Est », explique Franck Zollinger, responsable de secteur d'OGP. « Nous cibons des secteurs d'activités comme le décolletage, fortement présent dans la Vallée de l'Arve. Une présence locale renforce notre capacité à être visible en tant que fournisseur, et nous rapproche de nos clients. La proximité de Douvaine avec l'aéroport de Genève mais aussi avec les axes autoroutiers régionaux est un atout ». Et de compléter : « Le bureau-relais est une structure qui permet une implantation très rapide, flexible et souple, sans obligations administratives lourdes. La création de cette agence va nous permettre d'évaluer le potentiel de développement, tout en limitant notre investissement de départ ».

L'entreprise **SDSI**, spécialisée dans la **programmation informatique, le développement de logiciels et la formation**, a rejoint également ces locaux en septembre. Son gérant exerçait jusqu'à présent à domicile, faute d'une offre de locaux adaptée. Celui-ci

souhaite donner une impulsion nouvelle à son entreprise en développant son activité formation qui pourrait s'accompagner du recrutement de nouveaux collaborateurs.

**Marine Sapino** est pour sa part **ostéopathe**, diplômée depuis juillet 2015. Ayant le projet d'intégrer une maison médicale, l'occupation de locaux à Douvaine représente une opportunité pour démarrer son activité sur le Bas-Chablais. Spécialisée dans les domaines de la pédiatrie et de la périnatalité, elle propose ses services depuis fin septembre 2016.

Les nouveaux occupants se sont engagés dans le cadre d'une convention d'occupation à titre précaire de locaux d'une durée de 36 mois, au tarif voté par le conseil communautaire, à savoir 14 € HT/m<sup>2</sup>/mois.

## EN BREF

La nouvelle pépinière d'entreprises du Léman, qui remplacera la structure implantée jusqu'à présent à Perrignier, devrait finalement voir le jour à Vongy. Elle sera construite sur une parcelle d'environ 7300 m<sup>2</sup>, actuellement louée par la société Colas à la Ville de Thonon, dans le cadre d'un bail emphytéotique. Cette nouvelle localisation permet de réduire le montant d'investissement des collectivités partenaires (355 000 € pour la Communauté de communes du Bas-Chablais, sur un montant total d'opération de 1 735 000 €). La capacité d'accueil de la structure sera renforcée avec la mise à disposition de 15 bureaux dans le bâtiment existant et la construction de 5 ateliers dans le cadre de son extension, contre 10 bureaux existants à Perrignier.

► Franck Zollinger, responsable de la société OGP, et Aline Moro, assistante marketing.

## Deux espaces encore disponibles

Les bureaux-relais présentent une surface de 30 à 50 m<sup>2</sup> environ. Ils sont proposés non meublés à la location.

### Plus d'informations :

Communauté de communes du Bas-Chablais Service développement économique

Tél : 04 50 94 27 27



# ► Le Bas-Chablais se dévoile !



Les Communautés de communes du Bas-Chablais et des Collines du Léman ont coordonné une étude sur le développement et l'amélioration de l'offre de tourisme locale, dans la perspective de la future communauté d'agglomération. Ses conclusions ne sont aucunement surprenantes : notre territoire regorge de richesses, que ce soit côté lac ou dans l'arrière-pays. Reste à mettre l'ensemble en musique !

La Ville de Thonon et les représentants des Offices de tourisme du Bas-Chablais ont été associés à chaque étape de la démarche, mais aussi plus largement les acteurs touristiques des 24 communes concernées par l'étude : les hôteliers, les restaurateurs, les élus de la commission tourisme portée par Jean-François Kung, vice-président de la communauté de communes.

Le travail de recensement a mis en avant une offre de loisirs riche et diversifiée. Côté lac, outre une dizaine de plages, les croisières offertes par la CGN mais aussi les ports de plaisance (près de 1200 anneaux entre Sciez, Nernier et Yvoire) composent l'offre «nautique». Le patrimoine naturel remarquable est important, ne serait-ce que par le décor grandiose offert entre lac et montagne, les sites géologiques du Géoparc, mais aussi des espaces comme le Domaine de Rovorée ou encore le Jardin des 5 Sens à Yvoire. Le patrimoine architectural porte principalement sur des sites médiévaux : village fortifié d'Yvoire, Châteaux des Allinges, Château Saint-Michel d'Avully à Brenthonne... Autre caractéristique d'intérêt premier : les nombreux vignobles qui jalonnent les coteaux entre Chens-sur-Léman et Ripaille, en passant par Sciez (Marignan), Ballaison et Douvaine (Crepy).

Le territoire présente en parallèle un fort potentiel pour le développement d'infrastructures hôtelières, une offre diffuse qui pénalise jusqu'à présent l'organisation de congrès, conventions, salons et autres réunions professionnelles.

## UNE OFFRE À COORDONNER ET PROMOUVOIR

En mutualisant leurs efforts, les collectivités pourront créer une véritable destination touristique à l'échelle de la future agglomération. Celle-ci pourra s'appuyer sur des sites ou des marques reconnus tels Yvoire, Thonon et le Lac Léman, et se traduira par la création d'une «marque touristique» attractive. Des synergies fortes pourront voir le jour en multipliant les partenariats avec le Pays d'Évian, les Portes du Soleil, Savoie Mont Blanc Tourisme, ou encore en renforçant les relations franco-suisse.

L'étude a fait émerger de premières pistes de travail, en proposant notamment de renforcer l'attractivité du lac par le développement des activités nautiques et d'événements fédérateurs autour des sports nautiques. L'œnotourisme serait aussi un levier touristique, qui distinguerait le lac Léman des autres lacs savoyards. Autre piste : la mise en réseau des châteaux forts.

vue d'ici

◀ L'étude a été conduite de septembre 2015 à juin 2016. Celle-ci a mis en avant les atouts des deux territoires sur lesquels la future stratégie touristique communautaire pourra s'appuyer.



### Le top 3 des sites touristiques du Bas-Chablais

*Le Village médiéval d'Yvoire, un des plus beaux villages de France avec 4 fleurs.*

*Les Aigles du Léman à Sciez.*

*Le Jardin des 5 Sens à Yvoire.*

## Vers un office de tourisme intercommunal

La mise en valeur touristique à l'échelle de la future agglomération est actuellement portée par 5 offices de tourisme municipaux : Douvaine, Excenevex, Sciez, Thonon-les-Bains et Yvoire. La création d'une communauté d'agglomération impose réglementairement la création d'un office de tourisme intercommunal en charge des missions de promotion, d'accueil et d'information.

Celui-ci permettra à l'agglomération de se doter d'un véritable outil de promotion du territoire, dans un secteur fortement concurrentiel. Le travail en cours porte sur la forme juridique à donner à cette nouvelle structure qui verra le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : régie directe par la communauté d'agglomération, EPIC (établissement public industriel et commercial), SPL (société publique locale), association...

# Dernière ligne droite vers la Communauté d'Agglomération

La nouvelle structure réunira les Communautés de communes du Bas-Chablais et des Collines du Léman, et intégrera la Ville de Thonon. Elle verra le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Depuis la fin d'année 2015, la Communauté de communes du Bas-Chablais a mené et porté un travail de fond conséquent pour anticiper au mieux cette fusion-extension, qui arrive à grands pas à présent. En effet, le Préfet de Haute-Savoie devrait signer courant octobre l'arrêté de création de ce nouvel établissement. Il y actera notamment son nom qui devrait être proche de «Thonon Agglomération». Ce choix concerté des élus qui animent cette fusion a semblé légitime et naturel, pour mieux implanter la nouvelle structure et la faire connaître dans le paysage institutionnel en mettant en avant le nom de la ville-centre du Chablais qui bénéficie d'une image et d'une renommée européenne.

## TROIS SITES D'ACCUEIL ET/OU DE GESTION

Les élus en charge de ce dossier politique ont acté dès décembre 2015, au regard du contexte financier et des besoins de services de la population, qu'il n'était pas envisageable d'édifier un nouveau siège. Ils ont souhaité inscrire cette naissance dans une logique de mutualisation et d'optimisation des locaux existants. Ainsi, les services seront maintenus dans leurs implantations actuelles à Ballaison au Domaine de Thénieres et à Perrignier dans les locaux de la communauté de communes des Collines du Léman. Un travail de réorganisation

qui suivra l'entrée en service sera mené mais qui ne devrait pas fondamentalement changer cette organisation. Un projet d'aménagement d'une salle des assemblées - permettant d'accueillir une centaine de personnes - a également été lancé, au siège de la Communauté de communes des Collines du Léman.

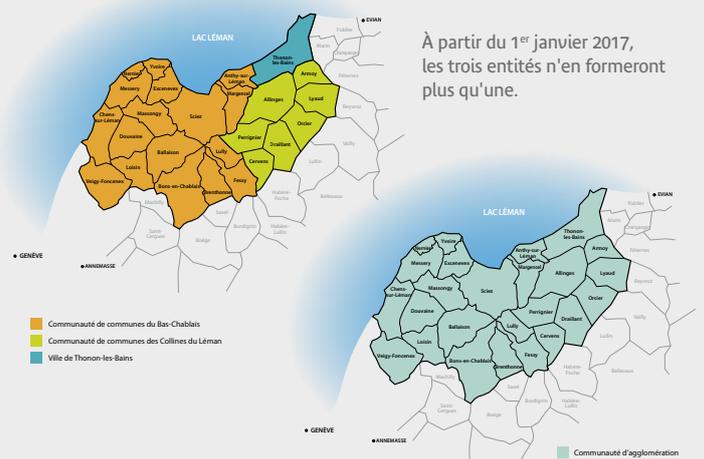
▼ En conservant les locaux actuels à trois points centraux du nouveau territoire (ci-dessous les sièges actuels des communautés de communes du Bas-Chablais à Ballaison et des Collines du Léman à Perrignier), l'objectif est de conserver la proximité des services à la population : gestion des déchets, assainissement, transports, services sociaux...



Crédit photo : Ixalp Drones

## Qu'est-ce qu'une communauté d'agglomération ?

Tout comme la communauté de communes, c'est un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) qui regroupe des communes sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave. Ciblée sur les aires urbaines, elle doit former un ensemble de plus de 50000 habitants, autour d'une ou plusieurs communes centres de 15000 habitants ; ce qui sera le cas de la nouvelle structure, celle-ci représentant environ 85000 habitants. La communauté d'agglomération a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer et de conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire. La différence principale entre une communauté de communes et d'agglomération tient au nombre et au type de compétences que l'EPCI doit mener. Une agglomération est donc plus intégrée et a un rôle de solidarité territoriale du bassin de vie plus affirmée.



## 3 questions à Jean Neury, Président

### Comment la Communauté d'agglomération sera-t-elle pilotée ?

L'accord local, conclu à l'unanimité des 25 communes, avec la Communauté de communes des Collines du Léman et la Ville de Thonon prévoit que le nouveau conseil communautaire comprendra 67 délégués. D'ici à mi-décembre, les conseils municipaux des 17 communes du Bas-Chablais doivent désigner, selon leur population, un nombre d'élus, dont le maire obligatoirement. Dans les premiers jours du mois de janvier 2017, les délégués éliront le Président et les Vice-Présidents de la communauté d'agglomération, qui seront au maximum 15.

### Dans quels domaines la nouvelle intercommunalité interviendra-t-elle ?

Depuis mars 2016, le travail préparatoire s'est accéléré sur le champ et le contenu des compétences. Le cadre est avant tout établi par la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République), complété par la reprise obligatoire de tout ce que font actuellement les communautés, avant que l'agglomération ne se penche sur d'éventuelles restitutions aux communes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 les compétences obligatoires seront les suivantes : tout le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire (documents de planification et toute la mobilité), la politique du logement et réserves foncières, la politique de la ville (insertion économique et sociale, prévention de la délinquance...), l'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets. Il nous faudra également avoir en compétences

optionnelles l'assainissement, la gestion des équipements culturels et sportifs communautaires, l'action sociale etc. Nous anticiperons aussi le sujet de l'eau potable, qui se posera pour 2020. Les statuts devraient être adoptés assez vite (février) pour permettre au Pôle Métropolitain de se mettre en place en avril, comme convenu avec nos partenaires du Grand Genève.

### Cette transformation aura-t-elle des impacts dès janvier sur les services publics actuels ?

La continuité du service public sera assurée durant toute la période transitoire : collecte des déchets, transports scolaires ou encore services à la personne seront assurés normalement. Les projets engagés seront conduits à leur terme : construction de nouveaux équipements, chantiers d'assainissement... C'est l'organisation administrative et politique qui évolue pour débiter. L'harmonisation des pratiques et des services sera favorisée, et nous tendrons vers la mutualisation des moyens et une plus grande professionnalisation des agents territoriaux - une démarche engagée depuis 2015 à l'échelle de la Communauté de communes du Bas-Chablais.

Nous travaillons en parallèle depuis de longues semaines sur la question, que nous savons délicate, de l'harmonisation des taux d'imposition locaux entre les trois territoires. La question des abattements fiscaux est actuellement travaillée car nos politiques sont différentes. Les décisions seront prises en début d'année.

Enfin, une attention particulière est portée sur l'intégration des personnels des trois entités qui vont composer la communauté d'agglomération.

### À noter

Le site [www.cc-baschablais.com](http://www.cc-baschablais.com) continuera à fonctionner normalement jusqu'à la création du site de la communauté d'agglomération. Vous y retrouverez toutes les informations sur les moyens de contacter les différents services communautaires à partir de janvier 2017.

## gens du voyage

# L'État se doit d'agir et de faire respecter la loi

Les maires des 17 communes du territoire ont adressé en septembre à l'ensemble des sénateurs et député(e)s haut-savoyards une lettre les alertant sur les problèmes récurrents et croissants rencontrés autour de l'accueil des gens du voyage. Dans l'attente d'expulsions toujours tardives par les autorités, se multiplient occupations illégales, dégradations, conflits, insalubrité et coûts inhérents portés par les seules communes... Une situation que les élus locaux jugent inacceptable, alors que tous respectent leurs obligations par la mise à disposition d'aires d'accueil et de terrains familiaux notamment. Les tensions s'aggravant d'année en année, les élus demandent la mise en place de mesures d'urgence et souhaitent, à l'approche des élections présidentielles, la mobilisation sur ce dossier des représentants du département auprès des plus hautes instances.



▲ Aire d'accueil des gens du voyage à Bons-en-Chablais.

# Chemins de traverse

Saison  
14<sup>ème</sup> édition 16|17

C'est désormais un rituel. Les Chemins de Traverse sillonnent le Bas-Chablais tout au long de la saison avec une dizaine de spectacles à découvrir tout près de chez vous. Théâtre, marionnette, humour, musique, voilà de beaux moments à vivre en famille ou entre amis, pour les petits comme pour les grands.

## PARACHUTE / THÉÂTRE

A voir en famille à partir de 8 ans

Nino d'Introna

**Mercredi 19 octobre à 17h30 / CAS . SCIEZ**

## VENTRILOQUE / THÉÂTRE-MARIONNETTES

Compagnie Anidar

**Lundi 7 novembre à 20h**

**Salle communale . YVOIRE**

## JULIETTE + ROMÉO



*Amour Eternel Sans  
Divorce*

Scopitone&Cie

THÉÂTRE-HUMOUR

**Mardi 29 nov. à 20h**

**Salle des fêtes**

**MARGENCEL**

## ÉCRIS-MOI UN MOUTON



THÉÂTRE

Compagnie Arnica

**Jeudi 8 déc. à 20h**

**Salle des fêtes**

**LOISIN**

## VARIATIONS ÉNIGMATIQUES



THÉÂTRE

Eric Emmanuel-  
Schmitt

**Mercredi 4 janv. à 20h**

**Salle des fêtes**

**BONS EN CHABLAIS**

## PETITE BALLADE POUR PEU

THÉÂTRE-MUSIQUE-PEINTURE

A voir en famille à partir de 3 ans

Teatro all'improvviso

**Mercredi 25 janvier à 17h**

**Salle polyvalente . MESSERY**

## MA VIE DE GRENIER



THÉÂTRE-HUMOUR

Carnage Production

**Samedi 4 fév. à 20h**

**Salle polyvalente .**

**BALLAISON**

## CARTA MEMORIA / THÉÂTRE

Séances scolaires à partir de 8 ans

Compagnie Clandestine

**Lundi 27 mars à 14h30, Mardi 28 à 9h30**

**Espace du Lac . ANTHY SUR LEMAN**

## LOIN DE LINDEN

THÉÂTRE

Atis Théâtre

**Mardi 4 avril à 20h / Cinéma . DOUVAINE**

## VIOLONS BARBARES



MUSIQUES DU MONDE

**Jeudi 1er juin à 20h30**

**Salle l'Otrement**

**CHENS SUR LEMAN**